

Hôtel Loews Le Concorde
Québec • Les 13 et 14 septembre 2001

Symposium international sur le déséquilibre fiscal

Programme

Québec 

Présentation

La fédération canadienne vit présentement un déséquilibre fiscal important: compte tenu de l'occupation actuelle des champs fiscaux, les provinces ont des revenus insuffisants pour exercer les compétences que leur attribue la Constitution alors qu'à l'inverse, le gouvernement fédéral dispose de revenus excédant ce qui est nécessaire au financement de ses propres compétences.

Les fédérations ailleurs dans le monde connaissent-elles les mêmes problèmes? Comment ces fédérations évoluent-elles sur le plan du partage des responsabilités et en matière de revenus et dépenses? Ont-elles mis en place des mécanismes favorisant l'adéquation des revenus et des dépenses pour chacun des ordres de gouvernement? Comment s'adaptent-elles aux nouveaux besoins et aux nouvelles réalités? Peut-on déceler certaines tendances actuelles en matière de relations financières intergouvernementales? Voilà quelques-unes des questions qui seront abordées au cours du Symposium international sur le déséquilibre fiscal qui se tiendra à Québec les 13 et 14 septembre 2001.

Ce symposium réunira plusieurs experts provenant de diverses fédérations, nouvelles ou établies, mais également de pays non fédérés qui appliquent différentes formules de décentralisation. Certains conférenciers sont issus du monde gouvernemental ou politique; d'autres travaillent dans le domaine de la recherche et de l'enseignement universitaires. Ils sont associés à diverses disciplines telles que science politique, science économique, administration publique, comptabilité et droit.

Au cours de cette rencontre, les conférenciers seront invités à exposer la situation qui existe dans leur pays. Ils auront aussi l'occasion d'échanger avec les membres de la Commission sur le déséquilibre fiscal ainsi qu'avec les participantes et participants au Symposium. La Commission compte tirer de ces expériences étrangères des enseignements qui seront utiles pour résoudre le problème de déséquilibre fiscal que connaît le Québec.

Ce Symposium est organisé par la Commission sur le déséquilibre fiscal créée par le gouvernement du Québec en mai 2001. Celle-ci a pour mandat d'analyser les causes et les conséquences du déséquilibre fiscal qui existe entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, et de formuler des recommandations concrètes pour le corriger. Dans sa démarche, la Commission doit susciter et recueillir les opinions et suggestions d'experts et d'intervenants de la société québécoise et d'ailleurs sur ces questions.

Programme en bref

8 h	Inscription - Café et croissants
8 h 30	Mot de bienvenue M. Yves Séguin, président de la Commission sur le déséquilibre fiscal Allocution d'ouverture M ^{me} Pauline Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Québec
9h	Les États-Unis M. William F. Fox, Université du Tennessee, Knoxville <i>Autre conférencier : nom à confirmer.</i>
10 h 30	Pause
10 h 45	L'Allemagne M. Paul Bernd Spahn, Université J. W. Goethe, Francfort-sur-le-Main M. Otto Beierl, ministère des Finances de l'État libre de la Bavière
12 h 15	Dîner libre
14 h	La Suisse M. Bernard Dafflon, Université de Fribourg M ^{me} Sonja Wälti, Université de Lausanne, Suisse, chercheuse invitée à l'Université Georgetown, Washington
15 h 30	Pause
15 h 45	Table ronde Flexibilité des arrangements financiers intergouvernementaux Un exemple: l'Australie (M. David J. Collins, Université Macquarie, Sydney) Avec la participation de représentants des États-Unis, de l'Allemagne et de la Suisse ainsi que de membres de la Commission sur le déséquilibre fiscal
18 h	Cocktail
19 h	Souper-conférence Conférencier: M. Robert D. Ebel, Institut de la Banque mondiale

8h	Café et croissants
9 h	La Belgique M. Marcel Gérard, Facultés universitaires catholiques de Mons, Belgique <i>Nom à confirmer, Wallonie</i>
10 h 30	Pause
10 h 45	L'Espagne <i>Nom à confirmer, Espagne</i> M. Francesc Homs Ferret, ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification de la Catalogne
12 h 15	Dîner libre
13 h 45	La décentralisation dans trois pays non fédéraux: la France (M. Guy Gilbert, Université Paris X - Nanterre), l'Italie (M ^{me} Laura Raimondo, ministère des Finances de l'Italie), le Royaume-Uni (M. David Heald, Université d'Aberdeen)
15 h 15	Pause
15 h 30	Table ronde Décentralisation et autonomie fiscale Avec la participation de représentants de la France, de l'Italie, de la Belgique et de l'Espagne ainsi que de membres de la Commission sur le déséquilibre fiscal
16 h 30	Allocution de clôture M. Yves Séguin, président de la Commission sur le déséquilibre fiscal
16 h 45	Fin du Symposium

Les États-Unis

Le jeudi 13

9 h

La Constitution américaine, qui a fait des États-Unis la première fédération moderne, accorde aux États un rôle important. Ceux-ci ont une large autonomie fiscale et administrent eux-mêmes la perception de leurs impôts. Ce degré élevé de décentralisation fiscale n'exclut pas une certaine solidarité entre les États. Le gouvernement fédéral finance en effet plus de 600 programmes de transferts intergouvernementaux; les montants de certains de ces programmes sont établis en fonction des besoins.

Les conférenciers brosseront un tableau général des rapports financiers intergouvernementaux ainsi que des exigences réglementaires que le gouvernement fédéral impose aux États. Ils décriront l'évolution récente du rôle des États dans la fédération américaine, notamment à la suite de la réforme du régime d'aide sociale.

Animation

M. Alain Noël

Membre de la Commission sur le déséquilibre fiscal

Exposés

M. William F. Fox

M. William F. Fox est professeur titulaire au Département de sciences économiques et directeur du Center for Business and Economic Research à l'Université du Tennessee, à Knoxville. M. Fox est un spécialiste des questions fiscales et a rédigé de nombreux articles dans ce domaine. Il a été chercheur invité à la Federal Reserve Bank de Kansas City et professeur invité à l'Université d'Hawaii. Il a été consultant en finances, fiscalité et développement économique dans plusieurs États américains et dans de nombreux pays en voie de développement, en particulier pour la Banque mondiale.

Autre conférencier

Nom à confirmer.

Échanges

Questions et commentaires des participantes et participants au Symposium (30 minutes).

La République fédérale d'Allemagne, fondée en 1949, comprend maintenant les territoires de l'ex-Allemagne de l'Est. Le fédéralisme y est souvent qualifié de coopératif. Les gouvernements des États (Länder) sont au cœur du processus décisionnel fédéral par leur présence au sénat (Bundesrat). L'importante péréquation allemande incarne le principe constitutionnel de solidarité qui requiert l'homogénéité des conditions de vie dans toute la fédération. Des contestations du système actuel ont mené à un jugement de la Cour constitutionnelle (1999), qui a conduit à une entente politique (juin 2001) prévoyant une réforme de la péréquation à partir de 2005.

Les conférenciers expliqueront les changements découlant de cette entente et les situeront dans le contexte de l'évolution récente des arrangements fiscaux intergouvernementaux, qui a été fortement marquée par l'arrivée des Länder de l'Est.

Animation

M. Stéphane Saintonge

Membre de la Commission sur le déséquilibre fiscal

Exposés

M. Paul Bernd Spahn

M. Paul Bernd Spahn est professeur à la Faculté d'économie de l'Université Johann Wolfgang Goethe, à Francfort-sur-le-Main. Spécialiste de réputation internationale du fédéralisme fiscal allemand, il a réalisé plusieurs études sur le sujet. Une partie de ses recherches actuelles est consacrée à l'analyse du processus d'intégration européenne. En tant que conseiller du Fonds monétaire international, il a participé à plusieurs missions dans des pays en développement et en transition. Il a aussi agi à titre de conseiller scientifique, notamment auprès de la Banque mondiale et du Parlement européen.

M. Otto Beierl

M. Otto Beierl est sous-ministre adjoint aux politiques financières intergouvernementales au ministère des Finances de l'État libre de la Bavière.

Échanges

Questions et commentaires des participantes et participants au Symposium (30 minutes).

La Suisse, une fédération depuis 1848, compte 26 cantons et demi-cantons jouissant d'une grande autonomie fiscale et politique. Les mécanismes actuels de péréquation amenuisent peu les écarts de capacité fiscale entre cantons. Une réforme majeure de la péréquation et de la répartition des responsabilités est d'ailleurs à l'étude afin de clarifier les relations financières intergouvernementales. Les institutions de démocratie directe suisse permettront aux citoyens d'intervenir directement dans ce processus de réforme.

Les conférenciers décriront la répartition des responsabilités et des ressources fiscales et exposeront les problèmes auxquels la Suisse fait face, notamment les difficultés du système de péréquation actuel. Ils expliqueront les objectifs de la réforme proposée ainsi que les écueils politiques qu'elle risque de rencontrer.

Animation

M. Renaud Lachance

Membre de la Commission sur le déséquilibre fiscal

Exposés

M. Bernard Dafflon

M. Bernard Dafflon est professeur de finances publiques et de gestion des finances publiques à l'Université de Fribourg. Il est l'auteur de nombreuses publications décrivant les relations intergouvernementales en Suisse. Depuis 1994, il assume le rôle d'expert pour le Conseil de l'Europe dans le domaine de la décentralisation et des finances publiques locales. Auparavant, il a exercé pendant treize ans les fonctions de chef de service à la Direction de l'intérieur du Canton de Fribourg, département des communes.

M^{me} Sonja Wälti

M^{me} Sonja Wälti est chercheuse invitée et professeure adjointe à l'Institut des politiques publiques de l'Université Georgetown, à Washington. Elle dirige, depuis août 2000, une recherche comparative sur l'impact des structures fédérales et décentralisées dans le domaine de la politique environnementale. À l'Université de Lausanne en Suisse, elle a contribué à plusieurs recherches, dont une portant sur la politique fiscale dans les pays fédéraux, comprenant la Suisse, le Canada, la Belgique et l'Allemagne. Elle a, en outre, exercé les fonctions d'élu(e) au parlement cantonal de Saint-Gall de 1992 à 1996.

Échanges

Questions et commentaires des participantes et participants au Symposium (30 minutes).

Table ronde

Le jeudi 13

15 h45

Flexibilité des arrangements financiers inter- gouvernementaux

Toutes les fédérations doivent adapter périodiquement leurs arrangements financiers intergouvernementaux aux nouvelles réalités. Pour ce faire, elles doivent se doter de mécanismes souples de révision de ces arrangements qui confèrent un rôle actif aux divers ordres de gouvernement. Elles doivent par ailleurs assurer la meilleure prévisibilité possible des paiements de transferts afin de faciliter la planification budgétaire des entités fédérées. Elles doivent enfin instaurer des mécanismes équitables de règlement des différends.

Les participants à la table ronde discuteront ces questions, notamment à la lumière de la situation des pays exposée précédemment. Auparavant, le cas de la récente réforme australienne sera présenté afin d'illustrer l'évolution d'une fédération

Animation

M. Alain Noël

Exposés

M. David J. Collins

M. David J. Collins est professeur associé de sciences économiques à l'Université Macquarie de Sydney. Il a été, durant plusieurs années, directeur de la recherche pour l'Australian Tax Research Foundation. Il a présidé le groupe de travail qui a produit, en 1988, à la demande du premier ministre de l'État de Nouvelles-Galles du Sud, un rapport détaillé sur le système de taxation, dont plusieurs recommandations ont été appliquées. Il a également publié une monographie décrivant la récente réforme des arrangements fiscaux intergouvernementaux.

Débat

Participeront à cette table ronde des représentants des États-Unis, de l'Allemagne et de la Suisse ainsi que des membres de la Commission sur le déséquilibre fiscal.

Échanges

Questions et commentaires des participantes et participants au Symposium (75 minutes).

Souper-conférence

Le jeudi 13

19 h

Décentralisation et équilibre fiscal: l'arrimage des responsabilités et des ressources

Le conférencier présentera les grands principes de la décentralisation fiscale et, dans ce contexte, abordera la problématique de l'arrimage des responsabilités en matière de dépenses et de recettes fiscales. Il traitera notamment des divers facteurs ayant un impact sur les besoins de dépenses et sur les options de financement. Il mettra également l'accent sur la nécessité d'adopter une perspective intergouvernementale lorsque l'on tente d'assurer l'arrimage entre responsabilités et recettes fiscales.

Présentation

M^{me} Anne-Marie d'Amours

Membre de la Commission sur le déséquilibre fiscal.

Conférence

M. Robert D. Ebel

M. Robert Ebel est économiste principal à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Institut de la Banque mondiale), à Washington. Il y dirige les programmes de formation en relations fiscales intergouvernementales et en gestion financière locale offerts aux pays en développement. Spécialiste des finances des États et des municipalités aux États-Unis, il a été notamment directeur de la Commission consultative américaine en matière de relations intergouvernementales et directeur de la recherche pour des commissions d'études fiscales de plusieurs États américains. À la Banque mondiale, il a coordonné une importante initiative multinationale sur la décentralisation fiscale en Europe centrale et en Europe de l'Est. M. Ebel est également l'auteur de deux livres intitulés *Decentralization of the Socialist State* (avec Richard Bird et Christine Wallich) et *The Encyclopedia of Taxation and Tax Policy* (avec Joseph Cordes et Jane G. Gravelle).

La Constitution de 1993 a parachevé un processus de fédéralisation. Les compétences sont partagées entre les gouvernements fédéral, régionaux (définis sur une base territoriale) et communautaires (définis sur une base linguistique). L'Accord de la Saint-Polycarpe, entériné en juin 2001, est le dernier jalon d'une constante évolution de ce partage. Si la décentralisation des responsabilités en matière de dépenses progresse, les régions et les communautés ne jouissent en revanche que de peu d'autonomie fiscale.

La problématique de l'autonomie fiscale des régions et des communautés demeure donc au cœur des négociations politiques en Belgique et sera également au cœur des échanges durant cette session. Mais les accords récents et les débats actuels seront aussi replacés dans le contexte de l'évolution rapide des institutions belges depuis maintenant un peu plus de 30 ans.

Animation

M^{me} Andrée Lajoie

Membre de la Commission sur le déséquilibre fiscal

Exposés

M. Marcel Gérard

M. Marcel Gérard est professeur aux Facultés universitaires catholiques de Mons, en Belgique, où il est responsable du Département d'Économie et de Sociologie et président du Conseil de recherche. Il est aussi professeur à l'École supérieure des sciences fiscales et à l'École des hautes études commerciales (ICHEC). Il est un spécialiste des finances publiques et de la fiscalité. Ses recherches portent notamment sur l'imposition des revenus d'investissement et la concurrence fiscale et sociale entre juridictions inégalement dotées, et leurs conséquences pour la localisation des affaires, le financement de l'État, la distribution des revenus et l'emploi. Il a, de plus, réalisé diverses études, portant notamment sur la fiscalité et la sécurité sociale pour le compte de la Région wallonne et pour le compte de la Commission européenne.

Représentant de la Wallonie

À confirmer.

Échanges

Questions et commentaires des participantes et participants au Symposium (30 minutes).

Grâce aux dispositions de la Constitution de 1978, l'Espagne s'est dotée d'un nouvel ordre de gouvernement: 17 communautés autonomes jouissant de compétences différentes ont vu le jour. Selon la Constitution, l'État central doit leur assurer des ressources suffisantes pour l'exercice de ces compétences, ce qu'il fait surtout au moyen de paiements de transferts. La décentralisation des compétences s'est toutefois réalisée plus rapidement que l'accroissement des ressources fiscales propres des communautés, un problème qui est au cœur des négociations actuelles en vue de l'adoption du cadre de financement des communautés autonomes pour la période 2002-2006.

Les conférenciers décriront les changements substantiels résultant du nouveau pacte fiscal conclu le 27 juillet 2001, qui accroît les ressources et l'autonomie fiscales des communautés. Ils expliqueront également comment ce nouveau modèle de financement permet de rééquilibrer partiellement ressources fiscales et compétences décentralisées.

Animation

M. Nicolas Marceau

Membre de la Commission sur le déséquilibre fiscal

Exposés

M. Francesc Homs

M. Francesc Homs est ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification de la Catalogne. Durant plus d'une dizaine d'années, il a été député de Barcelone à l'Assemblée législative espagnole, où il a occupé diverses fonctions parlementaires, notamment celle de porte-parole en matière économique du groupe parlementaire catalan. En plus de travailler dans le secteur privé, il a été professeur d'économie industrielle à la Faculté des sciences économiques de l'Université autonome de Barcelone pendant plusieurs années.

Représentant de l'Espagne

À confirmer.

Échanges

Questions et commentaires des participantes et participants au Symposium (30 minutes).

La décentralisation dans trois pays non fédéraux

Le vendredi 14

13 h45

Si fédéralisme et décentralisation des compétences vont de pair, la décentralisation n'est pas l'apanage des fédérations. Tous les pays ont recours à cette pratique afin d'adapter la prestation de services aux besoins des citoyens. La question du financement décentralisé se pose également dans des pays non fédéraux tels que la France, l'Italie et le Royaume-Uni.

Animation

M. Nicolas Marceau

Exposés

M. Guy Gilbert, France

M. Guy Gilbert est professeur agrégé d'économie à l'Université Paris X - Nanterre, où il enseigne l'économie publique et les finances publiques. Il a dirigé le GRALE, un réseau d'une vingtaine d'équipes de chercheurs français et étrangers travaillant sur les collectivités. L'essentiel de ses publications porte sur l'économie publique locale et les finances locales, et tout particulièrement la fiscalité et les transferts entre les collectivités locales. Il a conduit plusieurs études comparatives internationales en la matière.

M^{me} Laura Raimondo, Italie

M^{me} Laura Raimondo est une experte en politiques économiques régionales, au sein du ministère des Finances de l'Italie. Elle est membre de l'unité d'évaluation des investissements publics. À ce titre, elle coordonne la préparation des dossiers soumis au Fonds structurel européen. Avant de se joindre au Ministère, elle a travaillé durant plusieurs années à la Banque mondiale, au sein de la direction Moyen-Orient et Afrique du Nord.

M. David Heald, Royaume-Uni

M. David Heald est professeur de comptabilité et directeur du Centre de recherche sur les finances publiques régionales à l'Université d'Aberdeen, où il enseigne la comptabilité de management et du secteur public. Ses recherches portent notamment sur les dépenses publiques, la comptabilité du secteur public et le financement des gouvernements décentralisés. Il est un expert reconnu du transfert des compétences aux parlements d'Écosse, d'Irlande du Nord et du Pays de Galles. Il conseille le Comité des finances et le Comité des affaires écossaises de la Chambre des communes et a été consultant auprès de diverses organisations à travers le monde.

Échanges

Questions et commentaires des participantes et participants au Symposium (30 minutes).

Table ronde

Le vendredi 14

15 h30

Décentralisation et autonomie fiscale

Toute fédération est fondée sur un partage de compétences entre divers ordres de gouvernement. L'attribution de responsabilités aux entités fédérées rapproche la prestation de services du citoyen et permet de mieux répondre aux besoins des populations. Le degré de décentralisation diffère forcément d'une fédération à l'autre. Par ailleurs, une décentralisation qui n'est pas accompagnée d'une plus grande autonomie fiscale nécessite l'octroi de transferts du gouvernement central. La façon selon laquelle les pays effectuent l'arrimage entre responsabilités et recettes fiscales a des conséquences sur l'imputabilité politique des décideurs publics, sur la prévisibilité du financement des programmes et sur l'efficacité de la prestation des services publics.

Les participants à la table ronde discuteront ces questions, notamment à la lumière des expériences réalisées dans divers pays et présentées durant le Symposium.

Animation

M. Nicolas Marceau

Débat

M. Robert D. Ebel, de l'Institut de la Banque mondiale, des représentants de la France, de l'Italie, du Royaume-Uni, de la Belgique et de l'Espagne ainsi que des membres de la Commission sur le déséquilibre fiscal participeront au débat.

Échanges

Questions et commentaires des participantes et participants au Symposium (60 minutes).

Inscription

Formulaire à remplir

Seules les personnes inscrites pourront participer au Symposium international sur le déséquilibre fiscal. Nous vous invitons à vous inscrire le plus tôt possible car le nombre de places est limité.

Les formulaires d'inscription remplis doivent parvenir à la Commission au plus tard le **31 août 2001**, par la poste, à l'adresse suivante :

Commission sur le déséquilibre fiscal
630, boul. René-Lévesque Ouest, 5^e étage
Montréal (Québec) H3B 1S6
ou par télécopieur au numéro **(514) 873-8079**.

Vous pouvez également remplir le formulaire qui se trouve sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante :

www.desequilibrefiscal.gouv.qc.ca

Il n'y a aucuns frais pour la participation aux travaux du Symposium. Des frais de 20\$, payables à l'ouverture du Symposium, seront exigés pour la participation au souper-conférence du jeudi 13 septembre.

Réservation de chambres

Un bloc de chambres a été réservé à l'hôtel Loews Le Concorde pour les 12 et 13 septembre, au coût de 149\$ par nuit, en occupation simple ou double. Les participantes et participants au Symposium qui désirent réserver une chambre doivent communiquer directement avec le service des réservations de l'hôtel au numéro de téléphone 1 800 463-5256 **avant le 24 août 2001** et indiquer qu'ils sont inscrits au Symposium organisé par la Commission sur le déséquilibre fiscal.

Toutes les activités de ce Symposium se dérouleront au même endroit :

Hôtel Loews Le Concorde
1225, cours du Général de Montcalm
(angle Grande-Allée)
Québec
Téléphone :
(418) 647-2222 ou
1 800 463-5256

Pour en savoir davantage sur les travaux de la Commission sur le déséquilibre fiscal, visitez notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.desequilibre.fiscal.gouv.qc.ca>

